



Marseille, le 5 novembre 2008

MODIFICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Au titre du contrat de liquidité confié par la société CIS - CATERING INTERNATIONAL & SERVICES à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un apport complémentaire de 50 000 € en date du 5 novembre 2008.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions CATERING INTERNATIONAL & SERVICES : 1 607
- Solde en espèce du compte de liquidité : 250 678,73 €